

# Impôt des sociétés

## Fiche de référence

(à jour en date du 15 janvier 2020)<sup>1</sup>

### Plafond des affaires

Province	Plafond des affaires <sup>2</sup>	Taux d'imposition combiné
Fédéral	500 000 \$	9,0 %
C.-B.	500 000 \$	11,0 %
AB	500 000 \$	11,0 %
SK <sup>3</sup>	500 000 \$ / 600 000 \$	11,0 % / 17,0 %
MB	500 000 \$	9,0 %
ON	500 000 \$	12,2 %
QC <sup>4</sup>	500 000 \$	14,0 %
N.-B.	500 000 \$	11,5 %
N.-É.	500 000 \$	12,0 %
Î.-P.-É.	500 000 \$	12,0 %
T.-N.-L.	500 000 \$	12,0 %
YK <sup>5</sup>	500 000 \$	11,0 %
T. N.-O.	500 000 \$	13,0 %
NU	500 000 \$	12,0 %

<sup>1</sup> Les taux d'imposition tiennent compte des propositions budgétaires et des communiqués qui étaient déjà publiés en date du 15 janvier 2020.

<sup>2</sup> Les plafonds des affaires pour les petites entreprises au Saskatchewan (600 000 \$) diffèrent du plafond des affaires pour le reste du Canada (500 000 \$).

<sup>3</sup> En Saskatchewan, le taux d'imposition combiné est de 11 % pour les entreprises exploitées activement dont le revenu n'excède pas 500 000 \$. Il s'élève à 17 % pour les entreprises exploitées activement dont le revenu est compris entre 500 000 \$ et 600 000 \$.

<sup>4</sup> Les SPCC exerçant des activités de F&T au Québec peuvent avoir droit à une réduction additionnelle du taux d'imposition des petites entreprises.

<sup>5</sup> Les SPCC exerçant des activités de F&T au Yukon peuvent avoir droit à une réduction additionnelle du taux d'imposition des petites entreprises.

### Limite annuelle des dividendes libres d'impôt<sup>6</sup>

Province	Déterminés	Non déterminés
Fédéral	52 070 \$	26 370 \$
C.-B.	52 070 \$	22 710 \$
AB	52 070 \$	21 550 \$
SK	52 070 \$	20 550 \$
MB	25 580 \$	9 990 \$
ON	52 070 \$	26 370 \$
QC	39 490 \$	21 070 \$
N.-B.	52 070 \$	19 020 \$
N.-É.	32 405 \$	16 585 \$
Î.-P.-É.	47 125 \$	15 120 \$
T.-N.-L.	18 495 \$	20 205 \$
YK	52 070 \$	16 375 \$
T. N.-O.	52 070 \$	26 370 \$
NU	52 070 \$	26 370 \$

<sup>6</sup> Les montants de dividendes libres d'impôt sont à jour en date de juin 2019; les dividendes déterminés sont payés par les sociétés ouvertes et les sociétés fermées si le revenu est assujéti au taux général d'imposition des entreprises. Les dividendes non déterminés sont généralement payés par les sociétés fermées si le revenu est assujéti au taux d'imposition des petites entreprises ou s'il provient de certains placements détenus. Les limites libres d'impôt supposent aucune autre source de revenu ou de crédits autres que le montant personnel de base et le crédit d'impôt pour dividendes.

### Exonération cumulative des gains en capital

Année de disposition	Actions admissibles de petites entreprises (AAPE)	Bien agricole/de pêche
2020	883 384 \$	1 000 000 \$

L'exonération peut être demandée pour les gains en capital réalisés lors de la disposition par un particulier d'actions admissibles de petites entreprises (AAPE), de biens agricoles admissibles et de biens de pêche admissibles. Les règles relatives à l'exonération des gains en capital sont complexes, et il convient d'obtenir des conseils professionnels pour bénéficier de l'exonération.

### Taux d'imposition des sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC)

Province	Général	Petites entreprises (SPCC)	Plafond des affaires <sup>5</sup>	Revenu de placements <sup>9</sup>
Fédéral	15,0 %	9,0 %	500 000 \$	38,67 %
C.-B.	27,0 %	11,0 %	500 000 \$	50,67 %
AB	25,0 %	11,0 %	500 000 \$	48,67 %
SK <sup>7</sup>	27,0 %	11,0 % / 17,0 %	500 000 \$ / 600 000 \$	50,67 %
MB	27,0 %	9,0 %	500 000 \$	50,67 %
ON	26,5 %	12,2 %	500 000 \$	50,17 %
QC <sup>8</sup>	26,5 %	14,0 %	500 000 \$	50,17 %
N.-B.	29,0 %	11,5 %	500 000 \$	52,67 %
N.-É.	31,0 %	12,0 %	500 000 \$	54,67 %
Î.-P.-É.	31,0 %	12,0 %	500 000 \$	54,67 %
T.-N.-L.	30,0 %	12,0 %	500 000 \$	53,67 %
YK <sup>9</sup>	27,0 %	11,0 %	500 000 \$	50,67 %
T. N.-O.	26,5 %	13,0 %	500 000 \$	50,17 %
NU	27,0 %	12,0 %	500 000 \$	50,67 %

<sup>5</sup> Les plafonds des affaires pour les petites entreprises au Saskatchewan (600 000 \$) diffèrent du plafond des affaires pour le reste du Canada (500 000 \$).

<sup>6</sup> Les taux qui s'appliquent aux gains en capital correspondent à la moitié des taux indiqués dans le tableau. Les dividendes reçus de sociétés canadiennes sont généralement déductibles dans le calcul de l'impôt régulier de la partie I, mais peuvent être assujéti à l'impôt de la partie IV, calculé à un taux de 38<sup>1</sup>/<sub>3</sub> %.

<sup>7</sup> En Saskatchewan, le taux d'imposition combiné est de 11 % pour les entreprises exploitées activement dont le revenu n'excède pas 500 000 \$. Il s'élève à 17 % pour les entreprises exploitées activement dont le revenu est compris entre 500 000 \$ et 600 000 \$.

<sup>8</sup> Les SPCC exerçant des activités de F&T au Québec peuvent avoir droit à une réduction additionnelle du taux d'imposition des petites entreprises.

<sup>9</sup> Les SPCC exerçant des activités de F&T au Yukon peuvent avoir droit à une réduction additionnelle du taux d'imposition des petites entreprises.

**Les revenus gagnés par l'intermédiaire d'une entreprise sont assujettis à deux types d'impôt :**

- i) l'impôt des sociétés, et
- ii) l'impôt des particuliers, lorsque les bénéfices après impôt de l'entreprise sont payés aux actionnaires sous forme de dividende.

**Selon la province et le type de revenu, les tableaux à droite indiquent :**

- i. S'il y a un report d'impôt ou un paiement anticipé d'impôt lorsqu'un revenu net est gagné dans une société (calculé comme étant la différence entre le taux d'imposition des sociétés et le taux d'imposition des particuliers sur divers types de revenu).
- ii. Au moment de la répartition des bénéfices d'une société, s'il y a des économies nettes ou des coûts associés aux revenus gagnés par l'intermédiaire d'une société, par rapport aux revenus gagnés personnellement.

L'information fournie dans le présent document est de nature générale et ne doit pas être interprétée comme des conseils personnels en matière de droit, de comptabilité, de fiscalité ou de placement. Les taux et autres informations sont à jour en date du 15 janvier 2020, mais peuvent changer en raison de la promulgation de nouvelles lois ou de l'adoption de nouvelles réglementations après cette date. Veuillez consulter un professionnel pour obtenir des conseils particuliers. Tous les efforts ont été consentis pour recueillir cette information de sources fiables. Toutefois, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude et l'exhaustivité de cette information, et cette dernière peut être modifiée sans préavis. Ni Placements CI ni ses sociétés affiliées n'acceptent quelque responsabilité que ce soit pour toute perte découlant d'une utilisation quelconque de l'information contenue dans le présent document. ©Placements CI et la conception graphique de Placements CI sont des marques déposées de CI Investments Inc. Date de publication : Publié le 6 mars 2020.



630, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 2900, Montréal (Québec) H3B 1S6 | [www.ci.com](http://www.ci.com)

<b>Bureau de Montréal</b> 514-875-0090 1-800-268-1602	<b>Toronto</b> 416-364-1145 1-800-268-9374	<b>Calgary</b> 403-205-4396 1-800-776-9027	<b>Vancouver</b> 604-681-3346 1-800-665-6994	<b>Service à la clientèle</b> 1-800-792-9355
---	--	--	--	---

**Tableaux d'intégration de sociétés pour 2020, par province**

<b>Report d'impôt (paiement anticipé) à la suite de la constitution en personne morale<sup>1</sup></b>						
Province	Revenu de placements	Gains en capital	Dividendes déterminés	Dividendes non déterminés	REEA <sup>2</sup> pour la DAPE <sup>3</sup>	REEA supérieur à la DAPE
<b>C.-B.</b>	(0,87 %)	(0,43 %)	(6,89 %)	6,31 %	38,80 %	22,80 %
<b>AB</b>	(0,67 %)	(0,33 %)	(6,62 %)	3,97 %	37,00 %	23,00 %
<b>SK</b>	(3,17 %)	(1,58 %)	(8,69 %)	2,04 %	36,50 % <sup>4</sup>	20,50 %
<b>MB</b>	(0,27 %)	(0,13 %)	(0,55 %)	8,34 %	41,40 %	23,40 %
<b>ON</b>	3,36 %	1,68 %	1,01 %	9,41 %	41,33 %	27,03 %
<b>QC</b>	3,14 %	1,57 %	1,78 %	8,81 %	39,31 %	26,81 %
<b>N.-B.</b>	0,63 %	0,32 %	(4,82 %)	9,42 %	41,80 %	24,30 %
<b>N.-É.</b>	(0,67 %)	(0,33 %)	3,25 %	9,94 %	42,00 %	23,00 %
<b>Î.-P.-É.</b>	(3,30 %)	(1,65 %)	(4,11 %)	6,90 %	39,37 %	20,37 %
<b>T.-N.-L.</b>	(2,37 %)	(1,18 %)	4,28 %	6,26 %	39,30 %	21,30 %

<b>Économie d'impôt (coût) liée à la constitution en personne morale<sup>1</sup></b>						
Province	Revenu de placements	Gains en capital	Dividendes déterminés	Dividendes non déterminés	REEA <sup>2</sup> pour la DAPE <sup>3</sup>	REEA supérieur à la DAPE
<b>C.-B.</b>	(5,91 %)	(2,95 %)	0,00 %	0,00 %	(0,93 %)	(0,15 %)
<b>AB</b>	(4,69 %)	(2,34 %)	0,00 %	0,00 %	(0,65 %)	(0,78 %)
<b>SK</b>	(4,80 %)	(2,40 %)	0,00 %	0,00 %	0,57 % <sup>4</sup>	(1,14 %)
<b>MB</b>	(6,94 %)	(3,47 %)	0,00 %	0,00 %	(1,07 %)	(4,18 %)
<b>ON</b>	(4,40 %)	(2,20 %)	0,00 %	0,00 %	(0,59 %)	(1,89 %)
<b>QC</b>	(4,15 %)	(2,07 %)	0,00 %	0,00 %	(1,24 %)	(2,67 %)
<b>N.-B.</b>	(5,94 %)	(2,97 %)	0,00 %	0,00 %	(0,46 %)	0,51 %
<b>N.-É.</b>	(6,69 %)	(3,34 %)	0,00 %	0,00 %	(0,48 %)	(5,69 %)
<b>Î.-P.-É.</b>	(7,00 %)	(3,50 %)	0,00 %	0,00 %	(0,43 %)	(3,24 %)
<b>T.-N.-L.</b>	(6,03 %)	(3,02 %)	0,00 %	0,00 %	0,06 %	(8,53 %)

<sup>1</sup> Suppose les taux d'imposition marginaux les plus élevés; les taux sont à jour en date du 15 janvier 2020.

<sup>2</sup> REEA = revenu d'une entreprise exploitée activement.

<sup>3</sup> DAPE = Déduction accordée aux petites entreprises.

<sup>4</sup> En Saskatchewan, le coût aux fins de l'impôt sur le REEA (de 500 000 \$ à 600 000 \$) admissible à la DAPE, le coût aux fins de l'impôt est de 3,01 %, et le report d'impôt, de 30,5 %.